DÉPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
LANNION

Commune de PLEUMEUR-BODOU

Effectif légal du Conseil municipal
27
Nombre de Conseillers en exercice
27

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O., BROUDIC Ch. (à partir de 18h19), CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., FROMENTOUX S. (à partir de 18h18), JORAND J.-C., LE BIGOT G., LE GUILLOU P., LETANOUX M., L'HÔTELLIER B., LISSILLOUR G. (à partir de 18h11), MEYER B., NICOL Cl., NIHOUARN F., PASCAL S., QUEFFEULOU A., RODRIGUÈS Cl., SEGURA Y., STÉPHAN A., STRBIK B., TERRIEN P., TOUZÉ P.

Absents : BOUSTOULLER T. ; procuration à BOUSTOULLER M.
BROUDIC Ch. ; procuration à TERRIEN P. (jusqu'à 18h19)
LE MESTRE Ch. ; procuration à LE BIGOT G.
MARQUET A. ; procuration à NIHOUARN F.
PROVOST Cl. ; procuration à PASCAL S.
LISSILLOUR G. (jusqu'à 18h11)
FROMENTOUX S. (jusqu'à 18h18)

Présents : 20 (+3) Absents : 7 (-3) Procurations : 5 (-1)

Le Conseil Municipal se tient en mairie dans la salle du Conseil Municipal.

M. TERRIEN, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine BOUSTOULLER est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/12/2024 2
2. Finances – Débat d'orientation budgétaire 2
3. Ressources humaines – Modifications de durée hebdomadaire de service 4
4. Ressources humaines – Tableau des effectifs 4
5. Finances – École Saint-Joseph – Avance sur participation 2025 5
6. Finances – Budget Campings – Régularisation du déficit de la régie du camping de Landrellec 5
7. LTC – Convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la rue de Molène 6
8. SDE – Aménagement de l'éclairage public – Rue de Molène 6
9. LTC – Avis sur le Projet de Plan de mobilité simplifié de Lannion-Trégor Communauté 7
10. Questions diverses 9

a. Annonce d'un legs à la Commune 9
b. Les travaux en cours ou à venir 9
c. Enquête publique pour la BNIG 10
d. Usage des salles polyvalentes 10
e. Exposition au Centre culturel 10
f. Questions de la Minorité 10
g. Dates 13

Rappel sur les conflits d'intérêt

Un élu local exerce ses fonctions avec impartialité, probité et intégrité.
De ce fait et conformément à la réglementation, si l'un ou l'une des Conseillers Municipaux estime être en conflit d'intérêt sur certains points de l'ordre du jour, il ou elle doit se déclarer avant l'examen de cette question en quittant la salle afin de ne prendre part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire informe qu'en début de semaine, il a appris avec tristesse le décès de Madame Nathalie TURPIN, ancienne Conseillère municipale élue en mars 2010. À son invitation, pour lui faire mémoire et avoir une pensée pour sa famille, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/12/2024

Document :
- Procès-verbal du 19/12/2024

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19/12/2024 est approuvé.

2. Finances – Débat d'orientation budgétaire

Rapporteurs : Mme DRONIOU, Mme BROUDIC

Document :
- Rapport d'orientation budgétaire

Au terme de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. En outre, les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

La préparation budgétaire 2025 s'est effectuée dans un contexte inédit, avec un projet de loi de finances qui n'a pas été adopté en temps et en heure par le Parlement suite à l'adoption d'une motion de censure du gouvernement « Barnier ». Le projet de loi de finances initial contenait plusieurs mesures impactant fortement les finances des collectivités locales et des EPCI donc LTC (création d'un fond de « réserve »,

augmentation des taux de cotisation CNRACL et URSSAF, gel de la DGF et du reversement de TVA, baisse du FCTVA, etc.). Le projet de loi de finances a été définitivement adopté le 06/02/2025 après le rejet d'une nouvelle motion de censure et la loi promulguée le 14/02/2025 et publiée au Journal Officiel le 15/02/2025. Il reste donc encore des éléments à préciser pour sa mise en œuvre et ses conséquences sur les budgets des collectivités. Les budgets pourront être ajustés au cours de l'année en fonction de ces éléments.

À ce jour, comme d'ailleurs chaque année, il manque un nombre important d'informations concernant notamment les recettes prévisionnelles (bases d'imposition, dotations de l'État, etc.). En outre, le Compte Financier Unique de la Commune (nouveau document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion) n'ayant pas été visé par le Comptable, les résultats 2024 sont provisoires.

Pour rappel, le ROB donne des orientations et montre la capacité à mener les projets de la Commune. Les crédits alloués seront précisés pour le vote du budget.

[Arrivées de M. LISSILLOUR à 18h11, Mme FROMENTOUX à 18h18, Mme BROUDIC à 18h19]

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté à l'aide du document fourni. Les points suivants sont notamment examinés :

- le contexte économique et budgétaire,
- les résultats provisoires 2024, les évolutions, ainsi que la capacité d'autofinancement,
- les restes à réaliser de 2024,
- l'état de la dette et son évolution jusqu'en 2031,
- le plan pluriannuel d'investissement (PPI),
- les orientations budgétaires communales pour 2025, comprenant les prévisions de recettes et de dépenses du budget principal et des budgets annexes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les observations suivantes sont formulées au cours de la présentation.
L'interrogeant sur la nature des restes à réaliser dans l'opération Bâtiments, Mme DRONIOU précise à M. STÉPHAN qu'il s'agit des reliquats de travaux de l'Espace Kerénoc et du Complexe sportif. Elle indique à M. JORAND que pour l'opération des réseaux les montants indiqués sont bien ceux uniquement à la charge de la Commune et non pas le coût total des travaux qui est réglé par le SDE22. Le montant est conséquent mais il permet de sécuriser les réseaux et donc le service attendu par la population.
Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, M. JORAND estime élevé le coût de la réfection de la toiture de l'église. Mme DRONIOU répond que le coût est effectivement élevé mais que lors de la consultation des entreprises des devis plus élevés ont été reçus, d'autant qu'il est compliqué de trouver des couvreurs disponibles.
M. STÉPHAN s'étonne de la durée du PPI présenté sur 2 années. Mme DRONIOU répond que le PPI est adapté à la durée du mandat, qui s'achève en 2026.
Concernant l'Espace d'activités Tachen an Askol, M. STÉPHAN demande si la dernière parcelle n'est pas devenue humide au futur PLUiH. Mme SEGURA répond que cette parcelle n'est pas classée en zone humide. Elle est en outre viabilisée depuis plusieurs années.

La Commission des Finances s'est réunie le 11/02/2025 pour examiner les informations disponibles et les orientations proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- dit avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2025 ;
- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

M. le Maire remercie Mme DRONIOU, les membres de la Commission des Finances, le DGS et le service comptable.

3. Ressources humaines – Modifications de durée hebdomadaire de service

Rapporteur : Mme BROUDIC

Suite au départ à la retraite d'un agent et prenant en considération les besoins du service Enfance Jeunesse, il est proposé de titulariser un certain nombre d'heures pour deux agents titulaires du régime général IRCANTEC (moins de 28h semaine) pour exercer des missions en restauration et en accompagnement des enfants sur les temps péri et extra-scolaires.
Les missions sont actuellement remplies en heures complémentaires. Les heures ont été proposées aux agents qui les ont acceptées.

S'agissant d'augmentations de la durée hebdomadaire de service supérieures à 10 %, le Comité Social Territorial Départemental a été saisi. Les agents concernés deviendront affiliés à la CNRACL.

Proposition d'évolution de DHS :

Grade	Service	DHS annualisée actuelle	DHS annualisée proposée
Agent social principal de 1ère classe	Enfance-Jeunesse-Sport-Culture	23,92/35	30/35
Adjoint technique territorial	Enfance-Jeunesse-Sport-Culture	22,50/35	30/35

Mme BROUDIC confirme à M. STÉPHAN que les agents concernés changent de régime et passent de l'IRCANTEC, régime général pour les agents à moins de 28h/semaine, à la CNRACL, régime des fonctionnaires.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental réuni le 31/01/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve les modifications de durée hebdomadaire de service de deux agents permanents à temps non complet telle que présentées ;
- dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

4. Ressources humaines – Tableau des effectifs

Rapporteur : Mme BROUDIC

Document :
- Tableau des effectifs au 20/02/2025

Il s'agit de prendre en compte les modifications suivantes :
- Radiation des cadres (départ à la retraite)

    - 2 : Adjoint technique principal de 1ère classe TNC (n° 1)
- Recrutement
    - 1 : Adjoint technique TC (n° 2)
- Modification de durée hebdomadaire de service
    - 1 : Agent social principal de 1ère classe TNC (n° 3)
    - 1 : Adjoint technique territorial TNC (n° 4)

Plusieurs postes restent ouverts au recrutement ou à l'avancement. Dans l'immédiat, les postes non pourvus sont conservés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- adopte le tableau des effectifs tel que modifié et présenté.

5. Finances – École Saint-Joseph – Avance sur participation 2025

Rapporteur : Mme NIHOUARN

Comme chaque année, dans l'attente du vote des subventions annuelles, il est proposé d'attribuer à l'école Saint-Joseph le quart de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'établissement sur la base de celle accordée l'année passée.

Par délibération du 28/03/2024, le Conseil Municipal avait accordé une participation de 46 880 € pour l'école Saint-Joseph. Le quart de la participation attribuée en 2024 s'élève donc à 11 720 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- accorde à l'école Saint-Joseph (OGEC) la somme de 11 720 € représentant une avance sur la participation annuelle aux frais de fonctionnement pour l'année 2025.

6. Finances – Budget Campings – Régularisation du déficit de la régie du camping de Landrellec

Rapporteur : M. L'HÔTELLIER

En fin d'année 2024, lors du dernier dégagement du compte de dépôt de fonds de la régie du camping de Landrellec vers le budget annexe des campings, il a été constaté une différence entre l'état des recettes encaissées et la somme effectivement disponible.

L'interrogeant sur l'origine technique du déficit, M. L'HÔTELLIER répond à M. STÉPHAN que les recherches n'ont pas permis à ce jour de l'identifier précisément. Il précise qu'environ 15 000 écritures sont effectuées par saison.

Considérant que le déficit a pour origine des problèmes techniques liés au logiciel de vente ;

Considérant qu'il y a lieu de remettre à zéro l'écart constaté sur la régie de recettes du camping municipal de Landrellec ;

Considérant que les déficits et écarts constatés sont pris en charge par le budget annexe des campings ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- autorise la prise en charge du déficit constaté de la régie de recettes du camping municipal de Landrellec pour un montant de 124,52 € ;
- décide de mandater au compte 6588 le montant de 124,52 € ;
- dit que la dépense sera imputée au budget 2025 des campings municipaux.

7. LTC – Convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la rue de Molène

Rapporteur : M. le Maire

Documents :
- Convention
- Devis

Par délibération en date du 26/09/2024, la Commune a renouvelé son adhésion au dispositif de prestations de services du bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

Suite à l'effacement des réseaux Rue de Molène, il s'agit de revoir l'aménagement de cette rue en lien avec les aménagements effectués Rue du Port voilà quelques années. Pour le projet en question, il s'agit de reprendre la voie de circulation, les trottoirs, le stationnement et l'aménagement paysager entre la fontaine et le port Saint-Sauveur. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 350 000 € HT.

Par la présente délibération, il s'agit de confier la mission de maîtrise d'œuvre à Lannion-Trégor Communauté pour un coût estimatif de 19 750 € TTC, en sus des études menées (relevés topographiques).

Lors d'une réunion prochaine, la Commission des Travaux examinera ce projet dont les grandes lignes ont déjà été présentées aux représentants des usagers du port en Conseil Portuaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- sollicite Lannion-Trégor Communauté pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la Rue de Molène ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la Maîtrise d'œuvre de l'opération de voirie aux abords de bâtiments et d'aménagement urbain ainsi que tout document relatif à ce dossier.

8. SDE – Aménagement de l'éclairage public – Rue de Molène

Rapporteur : Mme BRODUIC

Par délibération du 21/09/2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet le remplacement de 6 foyers d'éclairage au « Port de Saint-Sauveur » tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 23 500,00 € TTC, dont 14 143,52 € à la charge de la Commune.

Le projet ayant été revu dans le cadre de l'aménagement de voirie, il est nécessaire de délibérer à nouveau. La précédente délibération est donc caduque.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE) a fait procéder à l'étude de l'aménagement de l'éclairage public – Rue de Molène et Port Saint-Sauveur.

Le coût total de l'opération est estimé à 82 500 € TTC. Conformément au règlement financier, la participation communale s'élève à 49 652,78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Molène et Port Saint-Sauveur » à PLEUMEUR-BODOU présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 82 500,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie) ;
- dit que la Commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat d'énergie, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 49 652,78 € ; montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 % en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22 ;
- dit que ces montant sont transmis à titre indicatif ; le montant définitif de la participation communale sera revu en fonction du coût réel des travaux ;
- dit que les appels de fonds se font en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.
- dit que le montant de la participation communale sera amorti.

9. LTC – Avis sur le Projet de Plan de mobilité simplifié de Lannion-Trégor Communauté

Rapporteur : M. L'HÔTELLIER

Document :

- Plan de mobilité – Présentation synthétique
- https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-plan-de-mobilite-simplifie.html

Le 28 juin 2017, Lannion-Trégor Communauté a adopté un Plan de Déplacements à l'échelle du territoire pour la période 2017-2022. Dès 2019, LTC a prescrit par délibération l'élaboration conjointe d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et d'un Plan de Mobilité simplifié (PDMs). Cette démarche stratégique « 3 Plans » a débuté en 2021, avec comme objectif de proposer une méthode permettant de veiller à la cohérence des enjeux et actions en lien avec ces 3 documents de planification.
Cette démarche a été pilotée par un Comité de pilotage comptant au moins un représentant pour chaque commune du territoire. Ce Comité de Pilotage s'est également réuni à plusieurs reprises dans une composition élargie avec les représentants des personnes publiques associées (PPA) et du Conseil de Développement. Cette démarche croisant les enjeux a notamment abouti à la mise au débat des conseillers communautaires du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 26 septembre 2023.

Le PDM, pleinement intégré à cette démarche « 3 Plans », intègre des documents spécifiques : un diagnostic, des orientations et un plan d'actions. Le PDM représente l'axe « mobilités » du PCAET. L'objectif du PDM est double : répondre aux enjeux sociaux de la mobilité (droit à la mobilité) tout en intégrant les enjeux environnementaux (pollution de l'air et énergie).

Le programme d'actions du PDM est élaboré pour une période allant jusqu'à 2030, en lien avec l'échéance fixée pour le PCAET. L'architecture du plan d'actions est composée :

- De 4 grandes orientations, définissant les différents axes de travail associés à l'aménagement du territoire, au développement de solutions de mobilité, à l'accompagnement des usages ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du PDM.
- De 17 actions-cadre précisant les sujets abordés par le plan d'actions et notamment en lien avec les éléments travaillés dans le cadre du PADD du PLUIiH.
- Ces actions-cadre sont précisées en 47 mesures, détaillées dans des fiches-actions afin de les rendre le plus opérationnelles possible. Le contexte, le pilote, les partenaires, les objectifs, les étapes de réalisation, l'estimation des coûts et le calendrier sont présentés dans chacune des fiches.

Le plan d'actions comporte :

- des actions en cours dans le cadre de la compétence mobilité dont la continuité nécessite des moyens supplémentaires à définir ;
- des actions à développer principalement portées par d'autres acteurs : Région (autorité organisatrice de la mobilité - AOM), Département et/ou Communes (gestionnaires de voirie), SDE. Ces mesures comporteront une participation de LTC par des moyens financiers ou de l'accompagnement technique.

Le budget estimatif issu des fiches actions du PDM qui ont pu être budgétées représenteraient à ce stade un montant supplémentaire de fonctionnement de 1,3 M €/an et des investissements de 200 000 €/an, pour la période 2025-2030.
En fonction des capacités budgétaires de LTC, une hiérarchisation et un ajustement des crédits seront opérés chaque année. Les capacités budgétaires relatives aux transports dépendent, en partie, du taux de Versement Mobilité.

Évoquant les voies douces, M. L'HÔTELLIER indique que la Commune travaille avec LTC et le Département, même si les attentes sont parfois déçues. Il rappelle que la Commune souhaite compléter le réseau communal de voies douces à Penvern et vers Kerénoc. Concernant les transports interurbains, il informe qu'une 4ème desserte journalière a été instaurée sur la Ligne D entre l'Ile-Grande et LANNION depuis janvier. Mme NIHOUARN ajoute que des lignes nouvelles ont été expérimentées mais qu'il a dû être mis fin à l'expérimentation, les bus circulant à vide. Concernant la piste cyclable entre PLEUMEUR-BODOU et Servel, M. L'HÔTELLIER redit que la Commune est très déçue de devoir encore attendre la position du Département. La Commune a fait le choix de maintenir affiché le projet dans le PPI. Interrogé par M. JORAND sur les « soucis » pour la réalisation de cette piste, M. L'HÔTELLIER répond, comme il a déjà été dit en Conseil, que le Département n'a pas validé techniquement le projet présenté par LTC et qu'il entend mener ses propres études. Ceci est regrettable d'autant que LTC et la Commune étaient prêtes à lancer les travaux en 2024. M. STÉPHAN apprécie que les voies douces soient évoquées dans la discussion en séance mais regrette que le projet de Plan de mobilité de LTC ne contienne, a aucun moment, les termes de « piste cyclable ». Mme DRONIOU indique que le Département n'a pas la capacité budgétaire et a fait le choix politique de ne pas inscrire cette opération pour privilégier les solidarités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 1214-36-1 et R. 1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité simplifié ;
Vu la délibération n° CC2019 0076-DE du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2019 portant sur l'élaboration conjointe d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et d'un Plan de Mobilité (PDM) ;
Vu le Plan de Déplacements 2017-2022 de LTC, adopté en date du 28 juin 2017 ;
Vu le Schéma directeur Communautaire des aménagements cyclables adopté en date du 29 juin 2021 ;
Vu l'avis du Comité des partenaires en date du 3 octobre 2024 ;
Vu l'avis favorable de la commission n° 4 « Énergies, mobilités » en date du 10 octobre 2024 ;
Vu la délibération n° CC2024_0235 du Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2024 portant sur l'arrêt du projet de plan de mobilité simplifié de Lannion-Trégor Communauté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- émet un avis favorable au projet de Plan de Mobilité, intégrant le diagnostic, les orientations et le plan d'actions tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure dans les documents annexés.

10. Questions diverses

a. Annonce d'un legs à la Commune

M. le Maire rappelle qu'au cours de la cérémonie des vœux, il a pu tenir quelques propos sibyllins au sujet d'une bonne nouvelle à venir. Il est en mesure d'annoncer ce soir que deux personnes, aujourd'hui décédées, ont institué la Commune de PLEUMEUR-BODOU légataire de différents biens. Il s'agit d'une maison actuellement inhabitée, de ses dépendances et d'un terrain à bâtir. L'ensemble représente une emprise cadastrale importante de plus de 4 400 m² sur une même unité foncière dans le bourg. Ce legs est assorti de la condition d'y concevoir un projet à usage des personnes âgées.
Au regard de la localisation et de l'emprise du bien, la Commune peut déjà envisager un beau projet à destination des seniors. Les porteurs de projet seront invités à se rapprocher de la Commune.
Il tient d'ores et déjà à exprimer la reconnaissance de la Commune à ces deux personnes pour ce legs d'importance.
Sur le fondement des éléments à fournir par le notaire en charge du dossier, le Conseil Municipal aura à se prononcer prochainement sur l'acceptation du legs.

Concernant le porteur de projet, M. LE GUILLOU indique sa préférence à un portage par la Commune plutôt qu'à un partenariat public/privé. M. le Maire répond que cette question de portage est encore prématurée.

b. Les travaux en cours ou à venir

Mme BROUDIC liste les projets en cours :
- Les travaux par entreprises pour l'aménagement extérieur de l'Espace Kerénoc s'achèvent. Les services municipaux poursuivront en régie par l'installation d'une clôture, du mobilier et des plantations.

- L'installation d'un sanitaire automatique dans le cadre de la réhabilitation des toilettes publiques à Port Saint-Sauveur est achevée. Les toilettes sont opérationnelles. Un usage inapproprié a déjà été constaté. Il est rappelé qu'un équipement adapté à moins de 500 mètres permet de vidanger les cassettes de camping-car. Afin de réduire les mauvais usages, les sanitaires seront fermés la nuit.
- Les Commissions Tourisme et Environnement se sont réunies le 05/02/2025 pour examiner différents projets relatifs à la gestion de l'arboretum du Parc du Radôme, au développement de l'éco-pâturage, à la protection du littoral notamment à l'Ile-Grande dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Les interventions d'aménagement au niveau du camping ont commencé.
- Le Département a réalisé des travaux de remise en état du parking et de l'accès à la LPO.

c. Enquête publique pour la BNIG

M. le Maire annonce qu'un commissaire enquêteur a été nommé pour mener l'enquête publique relative aux travaux de la base nautique. Elle se tiendra en avril pour une durée de 15 jours avec 2 permanences. Les dates seront précisées en mars.

d. Usage des salles polyvalentes

Mme BROUDIC rappelle qu'après des travaux de réhabilitation, la salle polyvalente de Kerénoc a été remise à la location depuis juin. Au cours de quelques week-ends, certains locataires ou invités indélicats n'ont pas respecté les consignes données et occasionné des nuisances au voisinage, avec par exemple le tir d'un feu d'artifice.
Aussi, le règlement intérieur de l'usage des salles polyvalentes va être revu et une tarification pour nuisances sera instaurée avec le dépôt d'une caution.

e. Exposition au Centre culturel

M. L'HÔTELLIER informe que la Commune présente Christine ROUSSEY, auteure et illustratrice de livres jeunesse, à travers 3 temps forts qui se dérouleront du 14 février au 16 mars :

- L'exposition « Le cœur dans la tête » permettra de découvrir l'univers graphique et poétique de Christine ROUSSEY à travers une magnifique exposition de dessins originaux de trois œuvres choisies parmi la cinquantaine d'albums de l'artiste : « Dans mon petit cœur » et « Dans mon sourire » (Auteure Jo WITEK et illustratrice Christine ROUSSEY), « Sidonie Poirot, enquête à la plage » (Auteure Pamela BUTCHART et illustratrice Christine ROUSSEY). L'entrée est en accès libre aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Une « Rencontre avec les élèves des écoles Jean Le Morvan et Saint Joseph » au cours de laquelle l'illustratrice engagée et passionnée animera des ateliers pour les classes de PS au CE1, du 10 au 14 mars.
- Une « Rencontre en famille » pour clore l'exposition. Les enfants et leurs parents pourront venir à la rencontre de l'artiste qui proposera des ateliers et un temps d'échange et de dédicaces de ses ouvrages, le dimanche 16 mars à la bibliothèque municipale. Les ateliers sont ouverts à toutes les familles et gratuits. Le nombre de places étant limité, il ne faut pas tarder à s'inscrire.

f. Questions de la Minorité

(Mail du 17/02/2025, 21h24, transmis par M. LE GUILLOU)

1. « L'association Bretagne vivante a édité une plaquette sur la flore « fleurs de l'île grande ». le travail que l'antenne du Trégor-Goëlo avait fait, via l'édition d'un dépliant présentant une petite cinquantaine de ses fleurs emblématiques, à des fins d'information des nombreux visiteurs de l'Ile et donc de protection des milieux sensibles de l'île. Ce dépliant est actuellement en vente dans les offices de tourisme de Trégastel, Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Lannion. L'association a remis début décembre dernier en mairie de Pleumeur-Bodou deux courriers à l'attention de Monsieur le Maire et de son adjoint au tourisme les informant de la commercialisation du dépliant et leur demandant si la Mairie pouvait soutenir cette initiative en se portant acquéreur d'un lot de ces dépliants. Pourrions-nous leur apporter une réponse ? »

Réponse : M. L'HÔTELLIER

Des membres de l'antenne de Trégor-Goëlo ont été reçus le 6 décembre 2023 pour un rendez-vous au cours duquel ils ont fait part de leur volonté d'imprimer une plaquette sur les fleurs de l'Île-Grande, suite à un travail d'inventaire réalisé bénévolement. À travers nos échanges, il était ressorti que cette plaquette gagnerait à être complétée par une présentation plus large que le seul domaine floristique, pour susciter pleinement l'intérêt des visiteurs, pourquoi pas en évoquant la faune, ou d'autres aspects géologiques, environnementaux, voire sociétaux comme l'extraction de granite, l'exploitation du goémon dans la production de soude, etc. Et qu'à ce titre une collaboration avec la LPO ou le Conservatoire du littoral par exemple pourrait être effectuée, pour produire une plaquette qui aurait trouvé sa place parmi les supports diffusés par ces structures, l'Office de tourisme, etc.
Il était convenu également que la diffusion par la mairie était peu envisageable, les expériences passées ont montré leurs limites. Il reste par exemple un stock important de « Pleuveur Gwechal ». La diffusion par l'Office de tourisme était donc la plus adaptée. Les personnes présentes ont été directement orientées vers l'interlocuteur au sein de l'office de tourisme communautaire, dont l'avis paraissait indispensable compte tenu de son expérience.
Sans nouvelles au cours de l'année, M. L'HÔTELLIER a seulement découvert il y a deux mois, qu'une plaquette a finalement bien été réalisée, dans un courrier adressé par les auteurs au Maire, et dans lequel il était proposé d'acquérir un certain nombre de plaquettes vendues au prix de 3 € afin de soutenir l'action.
C'est heureux que les auteurs soient parvenus à finaliser leur projet, et que la plaquette soit accessible au public. Pour autant, l'opportunité d'acquérir un lot de plaquettes en mairie n'a pas été validée. Il faut rappeler que nous avons régulièrement des demandes de soutien indirect mais que, s'il s'agit de soutenir une action associative, l'usage veut que l'on présente un dossier de demande de subvention directement et avant l'action, plutôt que de solliciter a posteriori l'acquisition d'un lot de produits.
Une réponse sera apportée sitôt une décision prise quant à l'opportunité, pour la mairie, d'acquérir un lot de plaquettes sur les fleurs sauvages de l'Île-Grande.

2. « Le PLUI-H est en cours d'élaboration, les comités de pilotage ont remis leurs propositions. Pourrions-nous savoir comment s'organisera la réflexion au niveau de Pleumeur-Bodou ? »

Réponse : M. le Maire

La Municipalité a suivi l'avancement du travail sur le projet de PLUi-H porté par LTC. Elle a apporté ses contributions aux différentes étapes, notamment en matière de vérification du zonage, d'inventaires, de définition des Orientations d'Aménagement et

de Programmation avec la prévision de répartition des logements, notamment sociaux. Dans le cadre de la concertation, la Commune a fait remonter les demandes des particuliers au service de planification de LTC. L'élaboration du PLUiH se fait dans un contexte très contraint avec le caractère littoral de la Commune, les espaces de protection dont les zones humides, le Zéro Artificialisation Nette, etc. La réunion des élus du Pôle de PERROS-GUIREC du 12 février dernier a permis de rappeler les enjeux du PLUiH, de présenter le planning et de répondre aux interrogations.

Afin de préciser les éléments concernant la Commune, M. le Maire souhaite une séance de travail regroupant les élus du Conseil d'ici fin mars. Il propose le mardi 18/03/2025 à 18h en mairie.

La concertation avec les citoyens se poursuivra dans le cadre de permanences au sein des Maisons France Service ou ailleurs. Pour ce qui concerne notre secteur, elles auront lieu au Pôle Phoenix les 28 et 31 mars, 1er et 2 avril. Des réunions publiques seront organisées à la suite.

3. « Le Conseil Municipal a voté un taux de 30% pour la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires. La mairie a-t-elle constaté depuis un recul d'achat des maisons pour une occupation temporaire, étant donné que la commune a besoin de logement à l'année pour une population locale ? Qu'est-il prévu par ailleurs pour favoriser l'habitat principal sur la commune ? »

Réponse : Mme DRONIOU

Le Conseil Municipal a instauré la Majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (MTHRS) par délibération du 21/09/2023 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2024. L'objectif était de répondre au déséquilibre entre l'offre et la demande de logements en initiant une politique incitative en faveur du logement permanent. L'année 2024 constitue la première année d'application de cette mesure fiscale. Il faut savoir que la taxe d'habitation est calculée pour l'année entière au titre des logements meublés et leurs dépendances dont le propriétaire a la libre disposition ou la jouissance au 1er janvier de l'année. Il est peu probable que des évolutions notoires soient à constater dès cette année. En outre, nous n'avons pas d'informations immédiates sur la nature de la résidence (principale ou secondaire) des personnes qui acquièrent un bien. Il est donc largement prématuré de faire un bilan de l'impact de cette mesure sur le logement. Pour autant, la Commune a perçu la somme de 149 968 € au titre de la MTHRS pour 1 467 locaux. Cette somme contribuera aux politiques en faveur du développement du logement et de la qualité des infrastructures locales.

4. « A proximité de la chapelle de Saint Uzec, des travaux d'aménagement d'un parking réalisé par les services techniques est en cours. Pouvez-vous nous informer des différentes actions qui ont été réalisées pour mener à bien ce projet : plan aménagement, coût du projet... »

Réponse : M. le Maire

Par délibération du 28/03/2019, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 6, d'une superficie de 3 589 m² classés en terrain agricole, qui jouxte au nord la chapelle de Saint-Uzec, propriété de la Commune.
Par cette acquisition, la Commune souhaitait renforcer la protection de l'environnement de la chapelle, améliorer la sécurité routière et l'accessibilité à la chapelle en créant une petite aire naturelle stationnable dédiée, limitée dans le temps et dans l'espace, tout en

conservant le caractère agricole ou naturel pour le reste du terrain. Il rappelle que la chapelle a accueilli 7 concerts en 2024.
La transaction s'est déroulée par l'intermédiaire de la SAFER Bretagne (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour un montant de 4 450 € (prix de vente et frais).
En ce début d'année, les services techniques ont réalisé les travaux de nettoyage de la parcelle, de reprofilage de l'entrée du terrain et du chemin attenant (pour faciliter l'accès aux parcelles agricoles), de création d'une petite plateforme en matériaux naturels (sable jaune de Scrignac) pour moins d'une dizaine d'emplacements, et enfin de création d'une allée piétonne menant à la chapelle. Des talus ont été créés avec une noue. Des plantations avec des essences bocagères non ornementales ont été réalisées. Nous envisageons la plantation d'arbres fruitiers sur la partie sud de la parcelle. Les travaux ont aussi été l'occasion d'élaguer et d'abattre quelques arbres (par l'entreprise Rochelle) afin de sécuriser la chapelle et la voirie en contrebas, de reprendre et de sécuriser les accès menant à la chapelle (marches, cheminement). Des tables de pique-nique seront installées.
L'ensemble des travaux a été réalisé en régie par les services municipaux de la voirie, des espaces verts et naturels, pour 420 heures de travail. Ceci a permis de limiter le coût de l'aménagement qui revient à 8 000 € TTC (fourniture matériaux, locations de matériels). Nous remercions les agents communaux pour la qualité des travaux effectués.

g. Dates

- 11/03/2025, 18h : Commission des Finances
- 18/03/2025, 18h : Réunion de travail sur le PLUiH
- 27/03/2025 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05.

\- - - - -

Martine BOUSTOULLER
Secrétaire de séance

Pierre TERRIEN
Maire

MAIRIE DE PLEUMEUR-BODOU ★ 22560 ★

ANNEXE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2025 EN SÉANCE DU 27 MARS 2025

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20/02/2025 est approuvé.
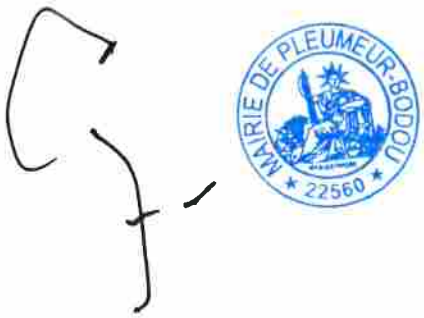
Pierre TERRIEN
Maire